

"AVANTAGE IMPOSABLE AUTOMOBILE" DONNÉES 2010

COMMENT CALCULER L'AVANTAGE IMPOSABLE POUR AUTOMOBILE EN 2010

Le calcul de l'avantage imposable pour une automobile fournie à un employé est fonction de deux facteurs : 1) le coût d'acquisition ou de location du véhicule en question; 2) Les frais de fonctionnement.

En ce qui concerne le calcul du 1^{er} facteur, utiliser la grille ci-jointe. En ce qui concerne le 2^{ième} facteur, on peut utiliser une première méthode fondée sur un taux de 50% du montant calculé au 1^{er} facteur. Cette méthode peut être plus avantageuse si l'automobile est principalement utilisée pour fins d'affaires et moins de 20 000 km par année. La deuxième méthode est fondée sur le kilométrage. Dans ce cas, il faut utiliser les taux prescrits suivants :

- Général : taux prescrit à utiliser en 2010 : 0,24 \$ par km parcouru lors de l'utilisation personnelle
- En ce qui concerne les employés dont le travail consiste principalement à la vente ou la location d'automobiles : 0,21\$ par km parcouru à des fins personnelles.

Attention : pour éviter des problèmes (ou des discussions dont vous ne sortirez pas gagnant) avec les autorités fiscales, utiliser des évaluations raisonnables et tenir un registre de l'utilisation.

LIMITES DES DÉDUCTIONS FISCALES RELIÉES AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUX DÉPENSES D'AUTOMOBILES

Remboursement des déplacements aux employés en fonction du kilométrage :

- 5 000 premiers kilomètres: 0,52 \$ /km
- Km suivants: 0,46 \$ /km.

Amortissement fiscal et récupération des CTI / RTI

- Pour les fins de l'amortissement fiscal, la limite concernant le coût d'un véhicule est de 30 000 \$ si acquis après le 31/12/2000. (27 000 \$ si acquis au cours de 2000 et 26 000 \$ si acquis en 1999 ou 1998)
- Le montant maximum des taxes à récupérer ne peut excéder les montants suivants :

Date d'acquisition	TPS	TVQ
Depuis le 01/01/2008	1 500 \$	2 362,50 \$
Entre le 01/07/2006 et le 31/12/2007	1 800 \$	2 385,00 \$
Entre le 01/01/2001 et le 30/06/2006	2 100 \$	2 407,50 \$

Location-bail

- Pour les fins de déductions fiscales, les frais de location mensuels déductibles ne peuvent excéder 800 \$ (avant taxes), si le contrat de location-bail a été conclu après le 31/12/2000.
- Le montant maximum mensuel des taxes à récupérer ne peut excéder les montants suivants :

Date de conclusion du contrat	TPS	TVQ
Depuis le 01/01/2008	40 \$	63,00 \$
Entre le 01/07/2006 et le 31/12/2007	48 \$	63,60 \$
Entre le 01/01/2001 et le 30/06/2006	56 \$	64,20 \$

Intérêts sur prêt automobile

Les frais d'intérêts payés sur les sommes empruntées pour l'achat d'une automobile sont déductibles jusqu'à concurrence d'un maximum de 300 \$ par mois, si le contrat d'achat a été conclu après le 31/12/2000. Antérieurement à cette date, les limites étaient différentes.